

Un grave recul dans les droits des réfugiés

Mouloud Idir

Numéro 757, juin 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/67186ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Idir, M. (2012). Un grave recul dans les droits des réfugiés. *Relations*, (757), 5–6.



tra de les amener à respecter les droits humains et les normes environnementales. Ils vont même jusqu'à affirmer que les projets développés sur le ter-

rain par les entreprises et leurs partenaires sont vraiment basés sur les aspirations et les besoins des communautés vulnérables. Cela témoigne, au mieux, de la friilosité de ces organisations à mordre la main qui les nourrit et, au pire, de l'aveuglement le plus total devant la réalité des rapports de forces inégaux qui se jouent sur le terrain de l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement. Comme si les communautés pauvres avaient un quelconque accès aux lieux où sont véritablement décidées les orientations et les conditions de la croissance économique! Gardant cela à l'esprit, on peut raisonnablement douter de la crédibilité future des organisations – qui acceptent de collaborer avec des entreprises si fortement soupçonnées de causer du tort aux populations vulnérables ainsi qu'à l'environnement – d'être la voix qui représente les intérêts de ces populations.

En fait, l'idée même de travailler avec des entités responsables de graves violations de droits humains et de destructions environnementales n'est pas

si différente de celle qui conduit au financement de dictatures connues pour pratiquer la répression et s'appropriar les ressources en vue d'enrichir leur propre élite. La question fondamentale du respect universel des droits humains, en toute égalité, se pose en lien avec l'enjeu crucial de la lutte contre l'impunité des entreprises multinationales et celui de l'accès, pour les communautés issues des milieux plus pauvres, à des mécanismes de justice et de réparation.

De plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer cette nouvelle approche de l'aide canadienne, ici comme à l'étranger, et la situer dans le contexte du tournant idéologique majeur pris par le gouvernement Harper en matière de politique étrangère. Mais ce gouvernement refuse toute discussion avec les acteurs intéressés, comme l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, par exemple. La bataille, qui ne fait que commencer, sera ardue. ●

Jacques Goldstyn

Un grave recul dans les droits des réfugiés

Le projet de loi omnibus C-31 réduit dangereusement la protection offerte aux réfugiés par le Canada.

MOULOUD IDIR

En juin 2011, le gouvernement Harper, enhardi par sa majorité au Parlement, déposait un projet de loi (mieux connu sous le nom de C-4) visant à empêcher les passeurs

d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien. En fait, il visait plus les réfugiés que les passeurs, en particulier les personnes qui fuient la persécution, dont les enfants. Avec le projet de loi omnibus C-31 (qui inclut le C-4), déposé le 13 février dernier par

le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney, ces demandeurs d'asile seront soumis à une détention obligatoire minimale d'un an, sans possibilité de remise en cause des motifs justifiant leur maintien en détention.

Les conservateurs vont plus loin sur d'autres plans. Ils ajoutent de nouvelles restrictions s'appliquant aux réfugiés classés dans la catégorie dite

L'auteur est responsable du secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi



«étrangers désignés», qui vise en particulier ceux provenant des pays présentés comme «sûrs et démocratiques» par les autorités canadiennes. Pourtant, beaucoup de pays considérés comme «sûrs» se livrent à différentes formes d'exactions et d'abus, même de la part des agents de l'État.

Le projet de loi donne aussi plus de pouvoirs discrétionnaires au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce dernier se réserve le droit de désigner comme tels certains pays, abolissant un mécanisme indépendant de surveillance jusqu'ici chargé de cette tâche. Cela donnera lieu à des calculs politiques arbitraires et partisans, car les critères en vertu desquels sont désignés les «bons» et les «mauvais» réfugiés demeurent souvent tributaires de considérations géopolitiques.

De nombreux observateurs estiment que le gouvernement fédéral veut notamment bloquer l'arrivée de demandeurs du statut de réfugiés provenant d'Europe, qui ont constitué 23 % des demandes d'asile l'an dernier, une augmentation de 14 % par rapport à 2009. Cette mesure ciblerait notamment les «gens du voyage» (les Roms) venant de Hongrie.

De plus, le projet de loi introduit la notion de «résidence permanente conditionnelle». Désormais, une amélioration de la situation politique du pays d'origine d'un réfugié pourrait entraîner la perte de son statut de résident permanent et son expulsion du Canada, sans possibilité de faire appel. Une telle mesure est inhumaine, car elle plongera dans l'insécurité de nombreux immigrants. Par exemple, une personne arrivée grâce à un programme de réinstallation de réfugiés il y a plus de dix ans, qui a refait sa vie et qui a fondé sa famille au Canada, risque de perdre son statut et d'être déportée. Les enfants nés au Canada de parents réfugiés en seront grandement affectés. La tradition canadienne voulant que tout immigré soit reconnu comme étant un futur citoyen n'est plus un principe de base.

Alors que le 60^e anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés vient d'être célébré, il est plus que jamais nécessaire d'exiger du Canada qu'il s'engage à améliorer les mesures de protection des réfugiés. Car le nombre de personnes déracinées dans le monde n'a jamais été aussi élevé depuis les 15 dernières années : il était estimé à 44 millions en 2010 par le Haut Commissariat pour les réfugiés. Et dans plus de 80 % des cas, ces personnes trouvent refuge

dans les pays en voie de développement. Le Canada doit faire sa part.

Il est important de rappeler que ces reculs dans le droit d'asile s'inscrivent dans une tendance lourde qui affecte les politiques migratoires des États occidentaux. Délaissant leurs obligations en matière de protection des réfugiés, les États privilégient surtout l'immigration «utile» et «flexible» par le biais des programmes temporaires de travail. ●

Le Forum marchand de l'eau

À Marseille, le Forum mondial de l'eau a peut-être perdu le peu de crédibilité qu'il lui restait.

SYLVIE PAQUEROT

Le VI^e Forum mondial de l'eau (FME) se tenait à Marseille, en France, du 12 au 17 mars dernier. Convaincus que celui-ci n'a rien d'officiel, ni de légitime, puisqu'il est contrôlé par des acteurs privés en dehors du cadre de l'ONU, les mouvements sociaux rassemblés pour l'occasion au Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) l'ont rebaptisé le Forum marchand de l'eau.

Depuis le second Forum mondial de l'eau à La Haye, en 2000, les affrontements entre des visions contradictoires et les pressions pour faire reconnaître, dans la déclaration ministérielle issue de chaque forum, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme droit humain, colorent les débats et la couverture médiatique de l'évènement. À cela s'ajoute la contestation de sa légitimité même et de sa prétention à dicter l'agenda mondial relatif à cet enjeu vital pour l'humanité. Cette an-

née marque toutefois une rupture significative sur tous ces plans.

Du point de vue du débat sur la légitimité du forum marchand, les faits ont en quelque sorte parlé à la place des mouvements sociaux puisque le FME, qui annonçait de 20 000 à 25 000 participants, n'aura même pas réussi à en attirer 10 000. La conférence ministérielle n'a pas réuni autant de délégations que par le passé : des gouvernements très actifs dans le dossier de l'eau, comme celui de la Norvège, n'y étaient pas présents. En somme, avec des dizaines de millions d'euros de fonds publics, le FME n'a atteint que 50 % de son objectif de participation alors que le Forum alternatif, auquel le gouvernement français a refusé tout appui financier, a attiré près de 5 000 participants à ses différentes activités, alors qu'il n'en espérait que 2 000. Bien que les organisateurs annoncent la tenue du prochain FME en Corée du Sud en 2015, on peut se demander s'il survivra à sa

L'auteure est directrice adjointe de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa